



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07 / 07 / 2023

Dossier complet le : 07 / 07 / 2023

N° d'enregistrement : 2023_7235

1 Intitulé du projet

Projet de stockage d'énergie par batteries de Marronniers

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Harmony Energy France

Raison sociale

N° SIRET

9 1 0 1 9 3 9 8 6 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

GIRARD

☒ Monsieur

Prénom(s)

Clément

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32	Le système de stockage par batteries n'est pas soumis à étude au cas par cas, mais se place dans le cadre de la norme ICPE 2925-2. Pour se raccorder, le projet de stockage aura besoin d'un poste de raccordement avec un transformateur ayant une tension maximale de 63kV. C'est avant tout ce poste électrique qui justifie la demande d'étude au cas par cas

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à installer sur un terrain agricole mitoyen du poste électrique Remise de RTE, vierge de toute construction, un poste électrique permettant la connexion d'unités de stockage composées de batteries électriques. Un bâtiment annexe de 150m² est également prévu.

Le gestionnaire de réseau RTE est en charge d'amener un câble électrique 63kV souterrain depuis ses équipements du poste électrique jusqu'au poste électrique du projet sans passer par des parcelles tierces ou des emprises du domaine public.

4.2 Objectifs du projet

Le stockage d'énergie par batteries apporte des services de régulation de la fréquence et de la sécurité d'approvisionnement au gestionnaire de réseau RTE pour assurer la livraison de l'électricité aux usagers (installation d'intérêt collectif). Le stockage par batteries a vocation à faciliter l'intégration des énergies renouvelables et à libérer la France de sa dépendance aux énergies fossiles carbonées (gaz, pétrole, charbon). Le stockage par batteries est donc un levier important pour permettre la transition énergétique à un coût maîtrisé et pour assurer l'approvisionnement électrique du pays.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de la centrale dureront environ 12 mois et suivront le détail et déroulé suivant :

- Installation de la base vie du chantier.
- Décapage du sol sur environ 0,850ha. Travail de pelles mécanique et camions bennes. Dans le mesure du possible, la terre est à conserver sur site.
- Installation de la clôture et du portail (~450ml).
- Réalisation des fondations avec une toupie béton (profondeur selon retour des études géotechniques, probablement entre 50 et 80 cm de profondeur) puis dallage béton pour les 27 doubles unités batteries, les 27 transformateurs HTA, le bâtiment de la centrale (local HTA, local RTE, local SCADA EMS, local technique), le transformateur HTB ainsi que sa cuve de récupération d'huile.

La surface totale imperméabilisée est d'environ 18% de l'emprise projet.

- Gravillonnage type tout-venant pour constituer la sol de la centrale, compacté sur les zones de chemin d'accès et les aires de grutage. La surface totale artificialisée se limitera à ~0,85ha.
- Dépose du conteneur/préfabriqué de stockage de matériel, les deux sur sol compacté.
- Levage et pose des unités de batteries, des transformateurs HTA à l'aide de grue mobile.
- Pose des câbles dans les tranchées, travail à la mini pelle ou trancheuse.
- Construction du bâtiment (<150m² au sol), levage et installation des équipements extérieurs du poste HTB, sectionneur, transformateur 63kV/33kV.
- Installation d'un poteau incendie raccordé au réseau
- Réalisation de l'aménagement paysager, le cas échéant.

Les travaux RTE associés au projet dureront ~12 mois et pourront s'effectuer en parallèle des travaux décrits ci-dessus.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Au cours de la phase d'exploitation, la centrale est pilotée à distance grâce à un logiciel qui permet d'envoyer les ordres de charge ou de décharge aux batteries, mais qui surveille également que la centrale fonctionne normalement. Il s'agit du système "Energy Management System" (EMS). Un protocole d'alarme et d'astreinte est utilisé pour identifier des potentiels défauts 24h/24 et 7j/7 et qui peut, soit activer une commande à distance, soit envoyer rapidement une équipe sur place pour traiter l'anomalie.

Hormis ces mesures correctives éventuelles, la centrale ne sera visitée que quelques jours par an pour effectuer de la maintenance préventive des équipements et pour l'entretien des espaces.

Vue de l'extérieur, la centrale n'émet aucun gaz, liquide ou solide. La ventilation utilisée pour contrôler la température des unités de stockage émet un léger bruit qui sera audible en bordure de projet, mais qui devient inaudible au delà de 100 à 150m. Une étude acoustique pourra être réalisée à la demande des autorités, pour confirmer le bon respect de la réglementation concernant les niveaux d'émissions et émergences sonores, mais cela ne nous semble pas nécessaire compte tenu de l'environnement du projet déjà bruyant (poste RTE déjà émetteur) et l'absence de zone d'habitation à proximité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dépôt de permis de construire instruit par la préfecture de l'Oise ainsi que la mairie d'Enencourt-le-Sec, avec qui des échanges ont déjà eu lieu pour mieux préparer l'instruction et prendre des mesures pour faciliter son acceptation.

Le permis de construire devra mentionner la norme ICPE 2925-2 pour l'installation de stockage d'énergie par batteries. Le projet est soumis au régime de la déclaration ICPE.

Le projet devra également faire l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'eau concernant la rubrique 2.1.5.0 (surface supérieure à 1ha mais inférieure à 20ha).

Dans le cadre de la procédure de raccordement, RTE devra réaliser une concertation dans le respect de la circulaire dite "Fontaine" du 9 septembre 2002.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise prise a bail Emprise projet Surface (a) artificialisée dont (i) imperméabilisée Surface clôturée, longueur de clôture, hauteur clôtures Surface bâtiment, hauteur	1,15 hectares 0,98ha (a) 8500m ² (i) 2000m ² 9800m ² ; 450ml ; 2,4m 150m ² ; 4m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Enecourt-le-Sec uniquement

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme d'Enencourt-le-Sec
Zonage A (les équipements d'intérêt collectif sont autorisés sous conditions en zone A)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone ZNIEFF la plus proche du site se trouve à environ 2,8km du projet. Il s'agit de la zone ZNIEFF 1 "Bois de Bachivilliers" Le projet ne présente pas d'enjeu vis-à-vis de ces zones.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se situe à plusieurs centaines de mètres de la zone tampon des monuments historiques Eglise et Château de Boissy-le-Bois. Le projet ne sera pas visible depuis ces sites.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Voir diagnostic environnemental en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche de la zone d'étude correspond à la ZSC « Cuesta du Bray » située à environ 9,5 km au Nord-est. Le projet ne représente pas d'enjeu pour ces zones.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La centrale n'a pas besoin d'eau pour fonctionner. L'eau du réseau public sera utilisée uniquement pour la borne incendie. L'entretien d'une éventuelle haie paysagère demandera un arrosage ponctuel qui sera réalisé à l'aide d'une cuve mobile. Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraines. L'imperméabilisation du sol représente ~18% de l'emprise du projet et ne doit donc pas avoir d'impact significatif sur l'écoulement des eaux de pluie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La centrale en fonctionnement n'a besoin d'aucun matériau et n'émet aucun produit (gaz , liquide ou solide).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Durant les travaux de construction des graviers et gravas de type tout-venant seront apportés sur site afin de réaliser la préparation du sol. En phase opérationnelle la centrale n'a besoin d'aucun matériau.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Voir le diagnostic environnemental effectué pour le projet par le bureau d'études ECE Environnement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir le diagnostic environnemental en annexe. Pas d'enjeu identifié
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se situe sur un terrain agricole actuellement cultivé. Environ 15% de l'unité foncière ne pourra plus être cultivée. Harmony Energy compte se rapprocher de la Chambre d'agriculture départementale pour discuter d'éventuelles compensations.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les équipements de stockage et le poste électrique représentent un risque technologique mineur dans la mesure où ce sont des solutions maîtrisées ne contenant pas de produits susceptibles de représenter un danger. Un PPRT n'est pas pertinent pour ce type d'installation. Le projet suivra toutes les normes en termes de sécurité, et le SDIS local sera consulté. Voir la présentation du projet en annexe à la présente demande pour une analyse détaillée du risque incendie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Voir la présentation du projet en annexe : Risque Argile : Nul Risque Avalanches + Cavités : Nul Risque Inondation : Nul Risque Mouvements de terrain : Nul Risque Radon : Nul (catégorie 1 et pas de présence humaine sur site) Risque Séisme : Faible (zone à sismicité très faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La centrale de stockage n'émet aucun gaz ou liquide vers l'extérieur et ne génère aucune interaction avec le monde extérieur pendant sa phase d'opération.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase de construction, des passages de camions et engins de chantier seront à prévoir, sur une période d'environ 9 mois. La centrale ne demandant que très peu de gros œuvres (pas d'excavation profonde), il n'est prévu que quelques aller-retour par jour au plus fort de l'activité. Lors de la phase d'exploitation, la centrale n'est visitée que pour des activités de maintenance, quelques fois par an. Ces visites sont réalisées avec un véhicule utilitaire classique.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les systèmes de ventilation génèrent un léger bruit qui ne peut que être perçu qu'à quelques dizaines. Le projet respectera la réglementation en vigueur concernant les émissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site se situe sur une zone éloignée de toute ZER. De plus il préexiste un bruit ambiant significatif lié à la présence du poste RTE
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	De légères vibrations sont à prévoir uniquement pendant la phase de construction (compacteurs). Les systèmes de stockage en opération ne génèrent aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne produit pas de lumière en phase normale d'opération. Un système d'éclairage du site sera seulement mis en place pour d'éventuelles opérations exceptionnelles de maintenance de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La centrale n'émet aucun gaz, particules ou liquides dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	La centrale ne rejette aucun liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La centrale ne rejette aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	La centrale ne génère aucun produit, qu'il soit dangereux, inerte ou non dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Voir présentation du projet en annexe.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet vient occuper environ 15% d'une parcelle actuellement cultivée à 100%. L'exploitant agricole a prévu de poursuivre son activité sur les ~85% restant de l'unité foncière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le rapport d'évaluation environnemental du site, effectué par le bureau d'études ECE Environnement est joint à cette demande d'étude cas par cas.
Le diagnostic conclut l'absence d'enjeux environnementaux pour le site étudié.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure concernant l'impact visuelle : Une haie paysagère est proposée sur certains côtés de l'implantation. Cette haie pourra être positionnée et conçue en fonction des discussions à venir avec la mairie, en amont du dépôt du permis en construire.

Mesure concernant l'impact sonore : Une étude acoustique pourra être effectuée à tout moment du développement ou après la mise en opération de la centrale, afin de confirmer le respect des niveaux d'émissions sonores en limite de site. La mesure des émergences sonores semblent inutiles étant donné l'absence de ZER à proximité, et le bruit ambiant existant sur le périmètre (poste RTE).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site a été choisi pour son absence d'enjeux environnementaux et sanitaires et sa facilité d'insertion paysagère, sur un terrain mitoyen du poste électrique de Remise.
Ainsi, Harmony Energy ne juge pas utile de réaliser une étude d'impact pour confirmer l'absence de risque majeur sur le projet de stockage d'énergie de Marronniers.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	MARRONNIERS_PresentationProjet	☒
2	MARRONNIERS_PresentationProjet_Annexe01_PlanImplantation	☒
3	MARRONNIERS_PresentationProjet_Annexe02_Rapport_ECE_Environnement	☒
4	MARRONNIERS_PresentationProjet_Annexe03_BilanCarboneStockage	☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GIRARD

Prénom Clément

Qualité du signataire Directeur Général, Harmony Energy France

À Baillargues

Fait le 07/07/2023

 Signature
numérique de
GIRARD
Clément
Date :
2023.07.07
15:20:44 +02'00

Signature du (des) demandeur(s)